



National Defence

Deputy Minister

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Sous-ministre

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

L'honorable John Williamson
Présidente du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Cher Monsieur Williamson,

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au 61ème Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 5, Les comportements sexuels inappropriés – Forces armées canadiennes, des Rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada*, la Défense nationale envoie sa réponse finale à la recommandation 2.

Cordialement,

Bill Matthews

Pièce jointes : 1

Réponse au rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé Rapport 5, Les comportements sexuels inappropriés — Forces armées canadiennes, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada

Recommandation 2

Que, d'ici le 30 avril 2020, les Forces armées canadiennes présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant A) la mise en œuvre de la nouvelle approche nationale en matière de soutien aux victimes afin de s'assurer que cette approche répond pleinement aux besoins des militaires touchés par des comportements sexuels inappropriés; B) les mesures prises pour s'assurer que les militaires ont accès à un même niveau de services et soutien spécialisés peu importe où ils sont déployés.

Contexte

La Défense nationale a entrepris un certain nombre d'initiatives importantes pour améliorer les services de soutien aux militaires actifs et anciens qui ont été touchés par l'inconduite sexuelle depuis sa dernière mise à jour au Comité en décembre 2021. En réponse au rapport du vérificateur général, la Défense nationale s'est engagée à élaborer une approche nationale de soutien aux victimes qui réponde aux besoins de tout membre touché par un comportement sexuel inapproprié et veille à ce que ses membres aient accès à un niveau constant de service et de soutien spécialisés. La Défense nationale a poursuivi ce travail grâce à l'expansion du programme de coordination de l'intervention et du soutien (CIS) offert par le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle (CIIS), la mise en œuvre de la Déclaration des droits des victimes dans le Code de discipline militaire, inclus dans la *Loi sur la défense nationale*, et en allant de l'avant avec les recommandations fournies dans le cadre de rapports externes, y compris l'Examen externe indépendant et complet (EEIC, ou le rapport Arbour). Ensemble, ces initiatives constituent la stratégie de la Défense nationale pour soutenir les victimes de comportements sexuels inappropriés.

Le point sur les services de soutien aux personnes touchées par l'inconduite sexuelle

Depuis ses débuts, le programme de CIS veille à ce que les personnes touchées par l'inconduite sexuelle aient accès au soutien et à l'assistance continus d'un coordonnateur dédié, à partir du moment où elles communiquent avec le CIIS jusqu'à ce qu'elles se retirent du programme.

En juin 2022, la Défense nationale a annoncé l'expansion régionale du programme de CIS au-delà de la région de la capitale nationale (RCN) à deux régions (Québec et Pacifique) et a confirmé que des travaux sont en cours pour doter en personnel les régions restantes (Atlantique, Prairies et Ontario) à la lumière d'engagements supplémentaires en matière de financement obtenus dans le cadre du Budget de 2021. Les coordonnateurs du Programme de CIS dans la RCN fournissent également des services de soutien à tous les membres de la l'Équipe de la Défense en poste à l'extérieur du pays. Ces coordonnateurs continueront d'offrir des services et du soutien aux personnes, dans la langue officielle de leur choix, peu importe où elles se trouvent au Canada ou à l'étranger, jusqu'à ce que le programme soit pleinement opérationnel partout au pays.

En outre, le CIIS a récemment élargi ses services pour inclure les anciens membres des Forces armées canadiennes (FAC), les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale (MDN) et les familles des militaires. Il continue d'améliorer le soutien en concevant de nouveaux programmes pour les personnes touchées par l'inconduite sexuelle, comme un programme de soutien par les pairs et un programme d'aide juridique indépendante, ainsi qu'en augmentant l'accès par des moyens virtuels. Cela garantit une approche nationale du soutien aux victimes qui répond pleinement aux besoins des membres anciens et actifs des FAC et du personnel du MDN qui sont touchés par un comportement sexuel inapproprié, et donne accès à un niveau constant de service et de soutien spécialisés, peu importe où ils se trouvent.

Mise en œuvre de la Déclaration des droits de la victime

En juin 2022 sont entrées en vigueur les dispositions restantes de la [Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois](#) (anciennement appelée le projet de loi C-77), y compris la mise en œuvre de la Déclaration des droits des victimes. La Déclaration comprend le droit à l'information, à la protection, à la participation et à la restitution, ainsi que la disponibilité d'agents de liaison avec les victimes pour aider les victimes d'infractions militaires à naviguer dans le système de justice militaire ainsi qu'à obtenir et à transmettre les renseignements que la victime a demandés et auxquels la victime a droit en vertu de la Déclaration des droits des victimes.

Mise en œuvre intégrale des recommandations en matière de changements culturels

Le 25 octobre 2021, la Défense nationale a créé le Comité de mise en œuvre de l'examen externe complet et indépendant (CEEIC). Ce Comité, coprésidé par le vice-chef d'état-major de la Défense et le juge-avocat général.

Ce comité est chargé d'élaborer et de superviser un plan de mise en œuvre des recommandations de l'ancien juge Fish, de l'ancien juge Deschamps et d'autres examens externes complets, dont le plus récent, l'EEIC. Ce travail est accompagné de celui du Chef – Conduite professionnelle et culture (CPCC). CPCC soutient l'examen de toutes les recommandations externes et l'intégration de la Déclaration des droits des victimes dans le Code de discipline militaire de la *Loi sur la Défense nationale*.

De plus, le 13 décembre 2022, la ministre de la Défense nationale a déposé un rapport au Parlement sur les réformes relatives au changement de culture en réponse aux recommandations de l'ancienne juge Arbour de la Cour Suprême. Ce rapport détaille un large éventail de priorités en matière de changement de culture, notamment pour répondre au besoin de services de soutiens cohérents et nationaux pour les victimes d'inconduite sexuelle. La ministre Anand a également nommé Mme Jocelyne Therrien au poste de contrôleur externe afin de surveiller les efforts de l'Équipe de la Défense pour mettre en œuvre les autres recommandations.

Mises à jour futures sur les progrès vers la prestation uniforme de services aux victimes

Nous espérons que cette mise à jour met fin aux exigences en matière de rapport de la Défense nationale concernant la mise en œuvre de la recommandation n° 2 du rapport du Comité permanent des comptes publics, soit le Rapport 5, Les comportements sexuels inappropriés – Forces armées canadiennes, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada.

À la suite du dépôt du Rapport au Parlement sur les changements culturels en réponse à l'EEIC, la ministre de la Défense nationale s'est engagée à fournir des rapports réguliers aux intervenants sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'examen externe. La contrôleuse externe fournira également des mises à jour régulières et transparentes au public canadien à partir d'avril 2023. Si le Comité souhaite recevoir dans le futur un rapport plus détaillé sur les progrès de la Défense nationale concernant spécifiquement la recommandation n° 2, nous restons à sa disposition pour lui fournir de plus amples renseignements sur demande.